

LE 4 SEPTEMBRE 2018  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le mardi quatre septembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures quarante et une, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

M. Michel Lauzon  
Mme Guylaine Coursol  
MM. Robert Charron  
François Bélanger  
Patrick Charbonneau  
Mmes Isabelle Gauthier  
Francine Charles  
M. Marc Laurin

**Sont également présents :**

M. Mario Boily, directeur général  
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, greffière

<b>710-09-2018</b>	<b>Soumission relative à un mandat de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'une nouvelle glace et la mise aux normes du système de réfrigération existant à l'aréna du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (2018-070) (G7 115 U3 N07835)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « TLA Architectes inc. », la soumission relative à un mandat de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'une nouvelle glace et la mise aux normes du système de réfrigération existant à l'aréna du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, pour un prix total ne dépassant pas 770 000 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 22 août 2018.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé par la directrice du Service du génie,

dans le dossier portant le numéro de référence G7 115 U3 N07835, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

D'imputer la dépense à un règlement d'emprunt à venir.

**Mandat – Réalisation d'un diagnostic organisationnel et établissement des conditions permettant la mise en commun des services d'évaluation foncière pour les rendre plus efficaces, en collaboration avec les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut. (X1 110 N07460)**

AUCUNE DÉCISION N'EST PRISE DANS CE DOSSIER POUR L'INSTANT.

**711-09-2018    Acte de servitude entre la Ville de Mirabel, Bell Canada et Hydro-Québec concernant le lot 5 845 565 (rue du Forgeron), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 800 N15333 #103866)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude selon lequel la Ville de Mirabel accorde à Bell Canada et Hydro-Québec des droits réels et perpétuels nécessaires à leurs opérations respectives des lignes de téléphone, télégraphe et de télécommunication et des lignes de distribution d'énergie électrique, et ce, contre une partie du lot 5 845 565 (rue du Forgeron), dans le secteur de Saint-Canut.

---

Jean Bouchard, maire

---

Suzanne Mireault, greffière